

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35 Réservistes « employés hors du corps ».

n° 35

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 531 du 28/02/1941

Date de publication
14 janvier 1941

Date du numéro
28 février 1941

TEXTE INTÉGRAL

Le sergent de réserve Lecourt est placé dans la position « d'employé hors du corps » et mis à la disposition de M. le chef du Service météorologique. Il percevra en cette qualité une gratification mensuelle de 500 francs.